

# Charte de l'Association Française pour les Émissions Négatives

## Préambule

La communauté de l'Association Française pour les Émissions Négatives (AFEN) reconnaît le consensus scientifique mondial selon lequel « *il est sans équivoque que l'influence humaine a réchauffé l'atmosphère, les océans et les terres* », et que les concentrations atmosphériques élevées de dioxyde de carbone sont l'expression la plus significative de cette influence.

Nous reconnaissons également le consensus scientifique selon lequel l'élimination du dioxyde de carbone de l'atmosphère est une contribution nécessaire aux efforts mondiaux visant à stopper l'augmentation des concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone.

Les émissions négatives, également désignées par l'élimination du dioxyde de carbone ou Carbone Dioxide Removal (CDR) en anglais, telles que reconnues par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), fait référence aux activités anthropiques qui éliminent le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère et le stockent durablement dans des réservoirs géologiques, terrestres ou océaniques, ou dans des produits. Les méthodes incluent, entre autres, le biochar (Biochar Carbon Removal), la minéralisation, l'altération améliorée des roches (ERW), la capture directe de l'air avec séquestration (DACCS), la bioénergie avec captage et séquestration (BECCS), la restauration d'écosystèmes ou des procédés marins d'élimination du carbone (mEDC) tels que l'optimisation de l'alcalinité océanique (ocean alkalinity enhancement OAE en anglais) ou l'algoculture avec stockage du carbone.

Les émissions négatives peuvent 1) accélérer la réduction des émissions nettes (immédiatement), 2) contrebalancer les émissions incompressibles directement au sein des chaînes de valeur des organisations (i.e *insetting*) ou par une contribution à des tiers (i.e compensation volontaire ou *offsetting*), avec des éliminations équivalentes, et ce à court terme et 3) produire des émissions nettes négatives (à long terme) permettant d'abaisser les niveaux de concentrations de CO<sub>2</sub>.

Les émissions négatives se distinguent de la capture et séquestration du carbone (CCS) et de la capture et utilisation du carbone (CCU). Ces deux approches visent à séparer le CO<sub>2</sub> des gaz d'échappement industriels afin d'éviter le rejet de ces gaz dans l'atmosphère, avec deux gestions différentes du CO<sub>2</sub> ainsi piégé. Dans le cas du CCS, le CO<sub>2</sub> est stocké géologiquement de manière permanente tandis que le CCU fait partie d'un ensemble plus large d'applications de "recyclage du carbone", décrivant la réutilisation du carbone capté soit directement (par exemple, pour fertiliser les serres, dans les boissons), soit comme ingrédient dans de nouveaux produits (par exemple, le béton, les carburants, les produits chimiques). Comme la plupart du carbone capturé n'est pas stocké durablement, le CCU n'est généralement pas considéré comme une élimination. L'élimination du dioxyde de carbone, le CCU et le CCS sont distincts, mais certaines méthodes d'élimination du carbone (par exemple, la capture directe dans l'air ou la minéralisation) peuvent utiliser les mêmes procédés de captage ou les mêmes infrastructures de stockage à long terme que celles utilisées pour le CCS et CCU conventionnel. Toutes ces filières ont un rôle à jouer, mais elles livrent des bénéfices climatiques différents et ne font pas face aux mêmes enjeux.

Nous, membres ou partenaires de l'association Française pour les Émissions Négatives (AFEN), prenons les engagements suivants envers nos pairs dans le cadre de la lutte de notre espèce contre les effets néfastes du changement climatique :

### **Ambition**

1. Nous reconnaissons la dépendance forte qu'il existe entre réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et émissions négatives et reconnaissons aussi que la mise en place d'une stratégie robuste de réduction rapide des émissions GES est un préalable nécessaire à l'utilisation de l'élimination du carbone. Les deux combinées peuvent réussir à stabiliser notre climat, mais l'un sans l'autre ne suffira pas.
2. Nous soutenons une stratégie d'élimination du carbone à hauteur des ambitions de l'Accord de Paris et de l'objectif national de neutralité carbone au plus tard en 2050. Nous appelons aussi au plus haut niveau d'ambition climatique des sociétés privées, collectivités ou États – en France et à l'International, et reconnaissons le rôle de l'élimination du carbone en regard des émissions historiques et de la justice climatique.

### **Science**

3. Nous cherchons activement à nous tenir informés des avancées scientifiques en matière de changement climatique en général et d'élimination du carbone, spécifiquement, et nous nous engageons à aligner nos activités avec les meilleures pratiques de place en accord avec le consensus scientifique.

4. Nous soutenons une approche rigoureuse d'abattement des émissions basée sur le principe du "like for like". Les organisations, y compris les entreprises privées, ne peuvent compenser leurs émissions de combustibles fossiles que par des éliminations de carbone comparables, c'est-à-dire, des éliminations permanentes et non à court terme.
5. Nous reconnaissons que le développement rapide d'un large éventail de méthodes d'élimination du carbone est nécessaire pour tenir les engagements mondiaux. Par conséquent, nous estimons que les objectifs climatiques devraient établir un objectif global d'élimination permanente du carbone. Toutes les technologies d'élimination du carbone qui contribuent à cet objectif doivent être développées sans privilégier une technologie spécifique.

## Qualité

Nous reconnaissons l'importance de répondre aux plus hautes exigences sur l'élimination du carbone. A ce titre, nous nous engageons à nous conformer aux standards les plus robustes notamment tels que définis dans le cadre de certification de l'Union Européenne relatif aux absorptions de carbone ou des standards validés par des pairs. Les critères de qualité que nous respectons sont :

6. **Additionnalité** : Les projets d'élimination du carbone doivent entraîner une élimination du carbone qui n'aurait pas eu lieu sans le projet.
7. **Permanence** : Chaque solution d'élimination du carbone, au regard de sa faisabilité technologique, doit viser une permanence maximale, évaluée en prenant en compte les changements environnementaux auxquels elle devrait faire face. En cas de risque de réémission, des mesures appropriées doivent être mises en place pour mitiger ce risque.
8. **Net négatif** : Les solutions d'élimination du carbone doivent aboutir à une réduction nette de la quantité de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, sans double comptage.
9. **Mesurabilité, Rapportage et Vérifiabilité (MRV)** : Les projets d'élimination du carbone doivent suivre des méthodes scientifiquement rigoureuses et transparentes pour la surveillance, la quantification, la déclaration et la vérification par des tiers indépendants des émissions de GES éliminées, réduites/évitées.
10. **Co-bénéfices** : Nous reconnaissons la valeur des co-bénéfices environnementaux, sociaux ou économiques au-delà de la mitigation du changement climatique, tels que la préservation de la biodiversité, le soutien aux communautés locales ou la préservation des ressources naturelles.

## Responsabilité

11. Nous nous engageons à communiquer de façon transparente auprès du public et de nos pairs sur les impacts réels de nos activités d'élimination du carbone ainsi qu'à collaborer et communiquer entre membres et avec les parties prenantes de nos activités de façon franche et exacte. Cet engagement assure une pleine information concernant la nature de notre activité, de son objectif, et de l'ensemble des preuves scientifiques qui l'entourent (y compris tout risque identifié).
12. Nous reconnaissons l'importance du développement durable de nos activités et nous nous engageons à adopter des activités qui génèrent un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif. Dans le cadre de cette démarche, nous respectons les principes de durabilité globale tel que porté par les Objectifs mondiaux de Développement Durable (ODD) des Nations unies ainsi qu'une démarche de bienveillance au sein de l'association, en s'inscrivant, par exemple, dans une démarche d'entreprise à mission.
13. Lorsque cela est possible, nous soutenons une approche collaborative entre acteurs de l'élimination du carbone, communautés scientifiques, et autres publics pour développer une filière CDR à l'échelle requise par les scientifiques et améliorer la compréhension des activités autour de l'élimination du carbone.